

QUEBEC

MARDI, 31 OCTOBRE 1893

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures. St-Laurent et Golle.—Bonne température; pas de changements dans la température.

PAS DE JOURNAL

Demain, fête de la Tour Saint-Evêque; pas de journal.

MORT DE SIR JOHN ABBOTT

NOTES BIOGRAPHIQUES

Montréal, 31.—Sir John Abbott, qui a succédé à feu Sir John Macdonald comme premier-ministre du Dominion et qui a cédé sa place quelques mois plus tard à Sir John Thompson, le premier-ministre actuel, pour cause de santé, est mort hier soir, à 9 heures, à sa résidence en cette ville.

La santé de M. Abbott était chancelante depuis plusieurs mois.

Son âge avancé et sa mauvaise santé qui l'avaient forcé de sortir de la vie politique, l'obligèrent quelque temps après d'aller faire un voyage en Europe dans l'intérêt de sa santé.

Mais ce voyage n'eut pas le résultat qu'il espérait et il dut revenir à Montréal.

Depuis, sa santé n'a fait que diminuer. Le docteur Roddick et quelques autres médecins furent appelés en consultation auprès du malade, qui souffrait d'un cancer dans les intestins.

Une opération chirurgicale fut décidée et elle fut pratiquée il y a quelques semaines. Cependant la santé de Sir John ne s'améliora pas, au contraire, elle diminua graduellement jusqu'à hier soir où la mort vint mettre un terme aux souffrances du malade.

Sir John a expiré paisiblement, entouré de tous les membres de sa famille.

Les funérailles de Sir John auront lieu en cette ville, jeudi après-midi. Les restes seront inhumés dans le cimetière Mont-Royal.

L'hon. Sir John Joseph Caldwell Abbott était le fils aîné de feu le Révd. Joseph Abbott, premier ministre anglican de St-André, Argensteuil. Il est né à Saint-André le 12 mars 1821; a épousé en 1849 Mlle Mary Bethune. Il a fait ses études à Saint-André, puis ensuite à l'université McGill et fut admis au Barreau en 1847.

Sir John était directeur de la Banque de Montréal, de la compagnie d'assurance Citizens et président du Fraser Institute.

Il fut élu maire de Montréal en 1887 par une majorité de 2,000 voix et réélu par acclamation en 1888.

Il occupa le poste de solliciteur général de 1862 à 1863. En 1857, aux élections générales, il fut élu dans le comté d'Argenteuil. Il se fit élire pour la Chambre des Communes en 1867 et réélu aux élections générales de 1872 et 1874.

De fait aux élections générales 1878, il fut réélu en 1872 et 1874.

Au mois de juin 1891, après la mort de Sir John Macdonald, il fut nommé premier ministre, mais sa mauvaise santé le força, quelques mois plus tard, d'abandonner cette position. Sir John Thompson, le premier ministre actuel, fut son successeur.

AGACÉS

L'attitude du Globe sur la question des écoles de Manitoba, — attitude qui n'est pas nouvelle d'ailleurs — commentée avec raison par les journaux conservateurs contre le chef de l'opposition, l'honorable W. Laurier, agace les libéraux et le grand organe du parti libéral d'Ontario. Celui-ci essaie, dans un article que nous traduisons, à donner des explications qui nous paraissent boiteuses et qui sont très insuffisantes.

Il écrit :

"Il est venu à notre connaissance que dans la province de Québec une controverse s'est produite à propos du Globe et du parti libéral. M. Tarte dit qu'il n'est pas responsable de l'attitude du Globe dans la question du Manitoba, et cela est vrai. Aussi, un journal conservateur déclare que M. Tarte n'a pas le courage de nier carrément et sans ambiguïté que le Globe est l'organe en chef du parti auquel est allié le député de l'Islet et ce, même journal fait appel à M. Laurier pour répudier le Globe.

"Il faut qu'il existe, chez le confrère en question, une singulière notion des relations des journaux et des hommes publics. Le Globe n'est l'organe en chef d'aucun parti. C'est un journal libéral et par suite en accord général avec le chef libéral, avec ses partisans et avec les journaux libéraux. Lorsque l'un de ces avocats du libéralisme se trouve en désaccord avec son voisin, il n'est pas nécessaire de le répudier, parce qu'il est convenu que, dans l'exercice de la liberté de pensée et de parole, qui est le premier principe du libéralisme, les différences d'opinion doivent forcément survenir.

Le Globe est du même avis que M. Tarte sur bien des questions, mais il ne partage pas ses vues sur celle des écoles de Manitoba; cependant, le Globe ne se croit pas obligé d'en passer, à son égard, par la cérémonie solennelle de la répudiation. Le Globe expose son opinion absolument comme M. Tarte expose la sienne. Le point important n'étant pas de savoir si ces deux opinions sont discordantes, mais bien laquelle des deux est juste ou fautive. L'attitude du Globe dans la question des écoles de Manitoba a été prise par ce journal sur sa propre responsabilité et sans consulter personne. Les journalistes de la province de Québec s'étaient beaucoup de traces s'ils voulaient une bonne fois se mettre cela dans la tête."

Il est oiseux pour le Globe de nier le

rôle qu'il joue ou la position qu'il occupe. Quoiqu'il en dise, il est non-seulement un journal partisan, mais le porte-parole du parti libéral dans Ontario. Il ne peut ainsi échapper à la responsabilité qui lui incombe.

Si le grand journal d'Ontario est adverse à toute tentative d'intervention de la part du gouvernement central en faveur de la minorité catholique de Manitoba, nous avons le droit de penser et de dire que son chef M. Laurier, et son nouvel allié M. Tarte, n'ont d'autre but que de faire du capital politique avec cette question des écoles et qu'ils seraient impuissants à la régler d'une manière satisfaisante si demain ils arrivaient au pouvoir. Nous avons le droit de dire que ces messieurs bercent le peuple d'illusions et lui présentent des projets irréalisables.

Il est bien permis au Globe de différer d'opinion avec M. Tarte et d'autres encore, mais le parti libéral doit accepter la responsabilité des opinions de ce journal aussi longtemps qu'il restera ce qu'il est aujourd'hui: le représentant, le défenseur des idées du grand parti libéral.

Il ne faut pas d'ailleurs être surpris si le Globe suscite au chef de l'opposition de nouveaux embarras. Il est coutumier de ce fait, et ceux qui suivent attentivement les événements politiques au fur et à mesure qu'ils se déroulent dans notre pays, n'ignorent pas que le grand journal agit aimant mieux un Anglais qu'un Canadien-français à la tête des phalanges libérales.

Il n'y a pas si longtemps que M. Laurier, dégoûté de l'attitude du Globe, a eu l'intention de remettre en d'autres mains la direction de son parti.

La réorganisation des tribunaux

(Voir l'événement d'hier.)

Maintenant, descendons à la cour de circuit et nous y trouverons de 600 à 800 causes dans le même cas.

Et la procédure n'y est pour rien, puisqu'elle est complétée dans les huit jours qui suivent le rapport de l'action.

De pareils retards équivalent à un déni de justice.

Quelle est donc la cause? Il n'y en a qu'une et chacun doit l'admettre: c'est l'insuffisance du nombre de juges à Montréal.

C'est pour remédier quelque peu au mal que la cour de Magistrat a été créée dans le temps à Montréal.

Depuis dix ans, les esprits les plus sérieux le déclarent et les statistiques le prouvent.

Mais, dira-t-on, puisque le nombre de juges de la cour supérieure à Montréal est insuffisant, qu'on l'augmente.

C'est bien dit. Mais l'exécution n'est pas chose aussi facile. Ceux qui parlent ainsi oublient que c'est le gouvernement provincial qui organise les cours de justice, c'est le gouvernement fédéral qui nomme les juges et qui les paie.

Or, la province de Québec a déjà plus de magistrats d'une juridiction supérieure que les autres provinces, et on refuse d'en augmenter le nombre.

L'augmentation jusqu'au chiffre de 35 à 36 du nombre des juges de la cour supérieure, ayant juridiction en première instance et en révision, est-elle vraiment désirable? Beaucoup en doutent.

Mais, quoi qu'il en soit, ce n'est point réalisable.

Le gouvernement provincial n'a donc pas d'autre ressource que de modifier quelque peu l'organisation des tribunaux. Et c'est ce qu'il veut faire.

En présence de l'état de choses exposé ci-dessus, un ministre ne peut rester muet. Quand les justiciables d'un district dans lequel se portent et s'instruisent presque la moitié de toutes les causes de la province, souffrent d'un encombrement comme celui qui existe à Montréal, cela appelle un remède et un remède immédiat.

Ce remède est-il trouvé? Voilà ce qui reste à examiner.

Il y avait de grandes difficultés à vaincre. Il fallait respecter les droits acquis, tenir compte des sacrifices des municipalités et par conséquent ne point changer ce que j'appellerai la charpente de l'organisation judiciaire actuelle. Il fallait, d'un autre côté, sans augmenter le nombre des juges de juridiction supérieure — nombre que le gouvernement fédéral trouve déjà trop considérable, — arriver cependant à augmenter le nombre de juges de première instance.

L'auteur du bill a su vaincre des obstacles qui paraissent insurmontables, et il est parvenu avec un bonheur singulier à éviter les écueils qui emblaient sa route.

Sans toucher aucunement — je le répète — à la décentralisation judiciaire, il a su donner à Québec et à Montréal une augmentation de juges devenue absolument nécessaire.

Sans changer la cour de révision, il la rend effective.

Sans toucher à l'organisation de la cour d'appel, mais en restreignant quelque peu le droit d'appel, il fait passer en peu de temps l'encombrement des causes.

Le bill présenté par l'honorable M. Casgrain divise la juridiction en première instance entre deux cours: la cour de district pour toutes les causes au-dessous de \$400, et la cour supérieure pour toutes les causes au-dessus de ce chiffre. Au lieu de trente juges, nous en aurons quarante-et-un, savoir onze de plus. Il y aura à Montréal 16 juges, savoir: 10 de la cour supérieure et 6 de la cour de district. À Québec il y en aura huit, savoir: cinq de la cour supérieure et, trois de la cour de district.

Dans chaque district rural, il y aura un juge de district résident.

Les premières objections contre ce bill sont venues des districts ruraux. Ces objections peuvent être résumées comme suit:

1o Le bill devait détruire l'œuvre de Sir George Etienne Cartier, la décentralisation judiciaire.

2o Les districts ruraux seront négligés, surtout dans les causes qui demandent célérité, telles que les brefs de prérogative et les matières sommaires. Les affaires en chambre, les objections à l'enquête, etc.

Ces objections sont graves. Mais sont-elles fondées? Le procureur-général a annoncé des modifications au bill tel que présenté l'an dernier. Et ces modifications, si je suis bien informé, seront les suivantes:

1o Tout ce qui regarde l'administration de la justice criminelle va être laissé de côté.

2o Pour être juge de district, il faudra avoir dix ans de pratique au lieu de cinq.

3o Il sera déclaré dans le bill que les juges des districts ruraux auront, pour les affaires en chambre, tous les pouvoirs de la cour supérieure.

4o Dans les enquêtes au long, le juge de district pourra décider des objections sans appel.

5o Le juge de district rural aura juridiction concurrente avec le juge de la cour supérieure dans toutes les affaires sommaires, dans toutes les matières requérant célérité, telles que brefs de prérogative, etc., et sa décision pourra être portée soit à la cour de révision, soit à la cour d'appel, soit aux deux successivement dans les causes dans lesquelles le montant en litige dépassera \$400.

6o Les termes de la cour supérieure et de la cour de district seront fixés par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, et non par règle de pratique.

7o D'autres changements de moindre importance seront faits tant dans le bill que dans le nouveau code de procédure actuellement en préparation.

Ces changements répondent à toutes les objections sérieuses que l'on pouvait faire au projet de loi.

J'ai promis de démontrer que la décentralisation judiciaire ne serait pas affectée, mais que le fonctionnement en serait amélioré, et je vais le faire maintenant.

J'attire spécialement sur ce point l'attention de mes confrères de la campagne.

Toutes les actions qui s'intentent actuellement dans les districts ruraux deviendront, par la loi nouvelle, du ressort des autres districts.

Les plaideurs n'auront point à se déplacer: les témoins non plus.

Et les avocats pourront et devront même continuer à résider dans leurs districts respectifs.

Jusqu'ici, donc, rien de changé; et la décentralisation reste complète.

Qu'est-ce donc qu'il y a de changé? Voici: La cour, dans les causes de \$400 et au-dessus, sera présidée par un juge de Montréal ou de Québec; et c'est tout.

Mais, par contre, chaque district aura un juge résident, ce dont sont privés aujourd'hui six des districts ruraux, savoir: Terrebonne, Joliette, Richelieu, Rimouski, Beauce et Saguenay.

Et ce juge résident sera un véritable juge de la cour supérieure, sauf le nom, puisqu'il aura tous les pouvoirs des juges de la cour supérieure actuels dans les affaires sommaires, dans les matières requérant célérité, dans les brefs de prérogative, cession de biens, tutelle, curatelle, la décision des questions de droit, la décision des objections à l'enquête, enfin tout ce qui n'est l'audition par excellence — l'apprêt le plus populaire, dans lesquelles le montant en litige dépassera \$400.

Ces changements comportent pour les districts ruraux des avantages dont on ne peut se dissimuler l'importance. Ainsi: 1o Ils auront toujours un juge résident, ce qui leur manque souvent actuellement; 2o Ils pourront recourir à ce juge résident pour toutes les affaires pressantes; 3o Ils auront l'avantage de faire entendre leurs causes importantes devant un juge d'une juridiction supérieure venant des grands centres; 4o Ils n'auront plus à se plaindre de cette juridiction particulière et locale contre laquelle ils n'ont point actuellement de remède facile; 5o Il y aura, chez eux, comme dans les grands centres, uniformité de jurisprudence; 6o Lorsqu'ils ne seront point satisfaits d'une décision à l'enquête ou de la solution d'un point de droit par le juge du district dans les causes de \$400 et au-dessus, ils auront l'avantage de porter cette décision devant un juge de juridiction supérieure, ce qui est beaucoup plus raisonnable que de demander au juge résident au infirmité de reviser la décision rendue par lui-même au cours de l'enquête; 7o Ils auront, comme les grands centres du reste, l'immense avantage de recourir facilement à une cour de révision qui sera une véritable cour d'appel composée de juges d'une juridiction supérieure, et ayant par là même une efficacité beaucoup plus prononcée.

Aujourd'hui les décisions interlocutoires de leurs juges ne peuvent être révisées, règle générale, qu'après le jugement final, et par la Cour de Révision dont les juges n'ont qu'une juridiction égale.

Les termes de la Cour Supérieure étant fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil, il n'y a pas à craindre qu'il y ait négligence des juges à se rendre dans les districts.

Qui ne voit immédiatement, après ce court résumé, que non seulement la décentralisation judiciaire demeure intacte, mais que même son fonctionnement va en être grandement amélioré?

Les avantages du nouveau système ne sont-ils pas évidents et ne font-ils pas plus que compenser le léger désavantage — et encore ce n'en est pas un, — d'avoir un juge venant des grands centres pour entendre au mérite le petit nombre de causes les plus importantes dont le montant dépasse \$400?

Il me reste à dire quelques mots des avantages du nouveau système pour les villes de Québec et de Montréal.

Je parlerai du district de Montréal que je connais personnellement.

L'adoption du bill va nous donner immédiatement 16 juges au lieu de 10. Je devrais dire au lieu de neuf, car l'un de nos juges est actuellement chargé du district de Terrebonne.

Avec 16 juges, notre besogne judiciaire va s'expliquer rapidement.

Nous dix juges de district pourront se diviser l'ouvrage comme suit: deux mois; deux causes, non appelables de \$100 et au-dessous, deux président chacun une division d'enquête et mérite dans les causes de \$100 à \$400, un à la cour sommaire et l'autre à la cour de pratique et en chambre.

Nous dix juges de la cour supérieure auront à s'occuper en première instance dans toutes les causes de \$400 et au-dessus, ainsi que dans tous les brefs de prérogative, etc.

Ils pourront consacrer chaque mois huit à dix jours à entendre les causes en révision, car il est probable que les plaideurs se prévaudront souvent du privilège de porter leurs causes devant cette cour qui sera une véritable cour d'appel et ne permettant de porter à la cour du Banc de la reine que les causes de plus de \$400, la loi aura pour effet de faire cesser l'encombrement actuel; et les justiciables de ce district verront peut-être revenir l'heureux temps où la cour d'appel, à chaque terme, entendait toutes les causes prêtes.

Une objection que l'on a faite à Montréal méritait d'avoir une réponse.

On dit: Les juges de la cour supérieure seront constamment en voyage dans les districts pour y entendre les causes."

Les statistiques pour les années 1889-90-91 donnent, pour les districts ruraux de la division de Montréal, en exceptant le district de Saint-François, une moyenne de 122 causes par année au-dessus de \$400.

J'exclus le district de Saint-François parce que le procureur-général a déclaré dans son discours qu'il y aurait proba-

Lavez-vous Jamais Vos Brosses à Cheveux? Voici le meilleur moyen: Mettez une cuillerée à thé de PEARLINE dans un bassin d'eau chaude; lavez-y complètement la brosse; rincez à l'eau claire et mettez-la de côté en plaçant les soies en bas pour qu'elles séchent. C'est seulement un des moyens d'emploi — un des moindres — parmi les usages sans nombre de la PEARLINE. Une fois que vous l'avez eue dans votre maison, vous lui trouvez tous les jours un emploi nouveau. Elle fait votre lavage et votre nettoyage mieux que le savon. Essayez-la à n'importe quelle chose pour laquelle vous aurez employé le savon et vous verrez.

Defiez-vous aux colporteurs et aux marchands malhonnêtes qui vous diront ceci: "C'est ainsi bon ou c'est la même chose que la Pearlina." C'est faux, la PEARLINE n'est jamais en poudre; si votre épicer vous donne une imitation, soyez honnête et retournez-la. JAMES PYLE, New-York.

Marchandises DEUIL SOUS le nom de Marchandises de Deuil, il y a une grande variété d'effets dans cette annonce. Nous donnons autant que possible la description des différents tissus et les prix que nous les vendons. Toutes nos Marchandises Noires sont de première qualité et des meilleures teintures. SATISFACTION GARANTIE TOUT OFFERT A PRIX Strictement Comptant

ATTENTION A temps à tout dérangement de l'Estomac, de la Foie ou des Intestins peut empêcher de sérieuses affaires. Indigestion, constipation, migraine, nausée, attaque de bilis, vertige indiquant un dérangement dans certaines fonctions pour lequel les Pilules d'Ayer sont le meilleur remède. Purement végétales, recouvertes d'une couche de sucre, faciles à prendre et promptes à assimiler, c'est la médecine de famille par excellence — l'apprêt le plus populaire, le plus sûr et le plus utile en pharmacie. Mme. M. A. BROCKWELL, Harris, Tenn., dit: "Les Pilules Cathartiques d'Ayer m'ont guéri de migraines et maux de nerfs. Je ne puis en dire assez de bien. Je les recommande à tous ceux qui souffrent de ces maux." H. H. LYBARRAH, Rockland, Me.

Pilules d'Ayer Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Chaque dose est efficace.

AVIS Lors de la session du contrat de vente de l'Asile de Beauport aux Sœurs de la Charité, le gouvernement s'est engagé à faire passer à la province le montant de la liquidation de la loi déclinant les droits résultant du testament de feu le docteur Wilson, et de la liquidation de la loi déclinant les droits de cette loi, un montant représentant les intérêts des non-propriétaires en vertu de ce testament.

BEURRE! Beurre de provision, premier choix. Provenant des meilleures Bœurreries de la Province. Aux plus Bas Prix du Marché. Bottes de conserve pour Cafés. Tinets de première classe.

FRANK WILSON, No 111, Rue St-Pierre, 6 octobre.—2m.

Importations d'Automne TOUS LES DÉPARTEMENTS sont amplement assortis des meilleures marchandises importées. Nous avons des marchandises d'une qualité extra dans les lignes suivantes: Etrobes à Robes, Serges et Flanelles, Tweeds, Draps, Couvertes et Laines, Mouchoirs et Cravates, Chemises blanches, Coles et Polonoises.

NOUS ATTIRONS UNE ATTENTION spéciale sur nos Etrobes à Robes, qui sont d'un genre très élégant. Ne pas oublier que le Vendredi de chaque Semaine est la journée que l'on vend tout à prix réduit.

BEHAN BROS.

Simons & Foulds RUE DE LA FABRIQUE Grande Vente d'Etrobes à Robes A TRÈS BAS PRIX

NOUS avons maintenant en mains un assortiment considérable d'Etrobes à Robes achetées au-dessous du prix ordinaire et que nous offrons à Grande Réduction.

TOFFES A MANTEAUX.—Un assortiment complet de Draps pour Parloirs appelé Charles, Hope, Acton, Louvettes et Etrobes de fantaisie. Tous à très bas prix.

COUVERTES.—Un grand choix de Couvertes Anglaises, blanches et bleu-marine.

FLANELLES.—Flanelle blanche, foulée; Flanelle Méridale, de 3 1/2 à 3 3/4 de large; Flanelle Baldwin et Fitzgerald, de 4 1/2 à 5 1/2; Flanelle Hopsale Patons, de 3 piles; Flanelle Indiana, Lady-Betty et Méridale.

DEPARTEMENT DU TAILLEUR Un assortiment complet d'habitillés et de Pardessus, etc., comprenant les plus nouvelles et les meilleures marchandises pour le costume, tel que: Castor, Nap, Cheviot, etc.

DANSE ET MAINTIEN NO 7, RUE LA FABRIQUE

Glover, Fry & Cie 25 octobre 1893.

M. A. ROY MACDONALD, Jr., a la plaisir d'annoncer à ses clients et au public qu'il a commencé ses cours de Danse et Maintien, à 4 30 heures, pour jeunes gens et soit à 8 30 heures, pour adultes. Leçons privées données à toute heure, pour la satisfaction de chacun.

Informations et circulaires, s'adresser aux messieurs de musique A. Lavigne, H. Hébert, et chez Allaire, au 105, rue de la Fabrique.

G. SEIFERT 34, RUE DE LA FABRIQUE

GRANDE VENTE DE TAPIS A PRIX REDUITS Tapis Bruxelles, \$1.35 réduit à \$1.10 Un Lot "JOB"..... 25c \$1.25 " " \$1.00 TAPIS POUR ESCALIERS \$1.20 " " 95c Tapis Bruxelles \$1.25 réduit à \$1.00 \$1.00 " " 80c Tapis Tapisserie 90 " " 75c Tapis Tapisserie 80 " " 60c Tapis Tapisserie 75 " " 55c Tapis Tapisserie 70 " " 45 et 50c Tapis Tapisserie 60 " " 35 et 40c Tapis Tapisserie 50 " " 45c Tapis Tapisserie 40 " " 33c Tapis Tapisserie 35 " " 25c

UN SEUL PRIX. F. SIMARD, TELEPHONE 145 137 RUE ST-JOSEPH

Avis au Public

ETOFFES A ROBES! ETOFFES A ROBES!

Au-delà de 8000 verges d'Etrobes à Robes sont offertes A UN PRIX INCROYABLE

IMITATION de LOUTRE, TWEED, DRAP CHEVIOT Enfin, tout le Stock est sacrifié à un prix qu'il faut voir pour le croire.

LA BALANCE DE NOS COUVERTES BLANCHES EN LAINE, Vendues à plus Grand Sacrifice encore

Syndicat de Quebec

Coin des Rues St-Joseph et de la Couronne 21 octobre. ST-ROCH

TELEPHONE 499. A L'ENSEIGNE DU

THE CAFE

Rue du Pont 128 St-Roch Venez essayer notre célèbre THE DE FAMILLE, NOIR, VERT et JAPON, à 25 cts la livre avec 3 présents à chaque livre

CAFE PUR MOULU TOUTS LES JOURS. VAISSELLE, VERRERIE, FERBLANTERIE, ETC.

EPICERIES: FARINE, GRAINS, PROVISIONS, VIN MUSCATEL, vieux de six ans, VIN ROUGE CANADIEN, 70c, 80c, 90c, \$1.20. Spécialité: VIN DE COLLI pour les malades. VIN SUCRE, vendu au détail le prix du gros. Ces vins proviennent d'un fouds de banqueroute acheté à 50c dans la piastra.

ETIENNE SYLVAIN

Nos 120-126, Rue du Pont, St-Roch P. S.—Aussi, un lot de Tabac Canadien, à 15c la livre. 29 septembre 1893.

Decision Importante

Vu le mauvais état des affaires et la rareté de l'argent, j'ai décidé de réduire tout mon

Stock de Chaussures AU STRICTE PRIX COUTANT Venez en bénéficier, car vous êtes certain d'avoir pour \$1.00 la valeur de \$2.00.

J. H. BEGIN, 121, RUE ST-JOSEPH. TELEPHONE 823. 1er septembre.—n.o.

Magnifiques Cadeaux de Noces EN ARGENT SOLIDE

DERNIERE IMPORTATION NOUVEAUX DESSINS Superbes Boites en Cuir.

CUILLERS A FROMAGE, CUILLERS POUR CREME A LA GLACE, CUILLERS A FRUITS, CUILLERS A SALADE, CUILLERS A SOUPE, SALLIERES, SERVICES A THE, ETC.

Articles Plaqués en Argent. Magnifiques Bonbonnières, Services à Thé, Plats à Salade, Jardinières, Candelabres, Etc.

PENDULES DE VOYAGE DE TOUS PRIX. DE TOUS STYLES.

Pendules de Voyage à \$4.00. Pendules de Voyage à \$75

G. SEIFERT 34, RUE DE LA FABRIQUE 27 octobre.—2m

PACIFIQUE CANADIEN

SAISISSEZ LA DERNIERE OCCASION

LIGNE de l'EXPOSITION COLONBIENNE

Excursions tous les Jours

Chicago et retour \$21

Billets vendus tous les jours jusqu'au 28 octobre, bons pour revenir 13 jours après.

En Vente actuellement

Changement de Trains

Les Trains Express laissent QUEBEC A 1.10 P. M. et 10.30 P. M.

Faisant connexion à Montréal avec tous les trains pour Toronto, Detroit, Chicago, Ottawa, Winnipeg, Vancouver, St-Paul, Minneapolis, Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Billets et informations peuvent être obtenus des Agents du Pacifique Canadien sur application.

George Duncan, agent local des passagers et fret.

Bureaux de Billets à Québec: Hôtel St-Louis et Station du Palais. 14 octobre.

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

178

COLONNE CARSLEY

GRAND BAZAR

Manteaux

Toute cette semaine, nous faisons un grand bazar de Manteaux dans nos salles d'exposition.

VENEZ DE BONNE HEURE

Venez de bonne heure le matin, s'il vous plaît et vous aurez plus de place pour essayer les vêtements et recevoir plus d'attention que durant l'engorgement de l'après-midi.

S. CARSLEY.

ASSISTEZ

Bazar de Manteaux

— CHEZ —

S. CARSLEY

Nouveaux Manteaux ET GILETS

Nos salles d'exposition seront décorées toute la semaine pour le bazar de manteaux.

Des Milliers! Des Milliers!

De nouveaux manteaux et gilets d'hiver viennent d'être reçus pour notre bazar de manteaux qui s'ouvre aujourd'hui.

S. CARSLEY.

LES PRIX CHEZ S. CARSLEY

Pour les nouveaux Manteaux et Gilets soit de \$3.00 à \$5.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLEY

Pour les nouveaux et beaux Manteaux et Gilets soit de \$10.00 à \$15.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLEY

Pour Manteaux et Gilets de patrons choisis soit de \$16.00 à \$25.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLEY

Pour les meilleures qualités soit de \$30.00 à \$120.00.

PRIN DE LA SAISON DERNIERE

MARCHÉS IMMENSES

Parmi nos Manteaux et Gilets de l'année dernière se trouvent les mêmes patrons qui sont exposés ailleurs comme étant nouveaux pour la saison actuelle.

A MOITIE PRIX

Nos Manteaux et Gilets ont été transportés du département des Manteaux à la salle d'exposition voisine et sont vendus à moitié prix.

S. CARSLEY.

ETOFFES A ROBES D'HIVER

ETOFFES A ROBES D'HIVER TOILE DAMASSÉE TOILE DAMASSÉE

Deux Caisses d'Étoffes à Robes

A BON MARCHÉ EXTRA

CETTE SEMAINE

CETTE SEMAINE

Cinq Caisses de Toile Damassée à extra bon marché, cette semaine chez

S. CARSLEY.

Couvertes Blanches

Couvertes Blanches

Confortables de Lit

Venez chez S. Carsley, rue Notre-Dame, cette semaine, pour des Couvertes et Confortables à Bon Marché.

Chez S. Carsley pour vos Toiles

Rappelez-vous le bazar de manteaux chez S. Carsley cette semaine.

Rappelez-vous la vente d'Étoffes à Robes d'hiver chez S. Carsley.

S. CARSLEY.

Marchandises de Denil

Le meilleur magasin à Montréal pour marchandises noires et marchandises de denil de toutes sortes est celui-ci.

S. CARSLEY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777 et 1779

Rue Notre-Dame

MONTREAL

Seconde Edition

L'ASSASSINAT DU MAIRE DE CHICAGO

Résultat de l'enquête

Dans quelles circonstances le crime a été commis

LE VERDICT — LES FUNERAILLES

Chicago, 31.—L'histoire du crime poignante qui vient de jeter l'émoi parmi la population de Chicago, vient d'être établie d'une manière officielle et authentique par l'enquête de coroner qui a eu lieu dans la matinée et dont voici le compte-rendu aussi succinct que possible.

Prendergast, qui avait été envoyé pendant la nuit dans un poste de police plus éloigné de la ville, car il était sérieusement question de le lyncher, a été reconduit sous bonne garde pendant la matinée à la maison du crime où allait se faire l'enquête.

LES CIRCONSTANCES DU CRIME

D'après les dépositions des témoins entendus à l'enquête, un homme pauvrement vêtu, Prendergast, est allé sonner quelques minutes après huit heures du soir, à la luxueuse maison de M. Harrison, et a demandé à parler au maire. Les domestiques avaient l'habitude de recevoir indistinctement tous les visiteurs, quels que fussent leurs vêtements. Aussi la servante qui lui a ouvert la porte, ayant dit au visiteur nocturne d'attendre dans l'antichambre, était-elle allée prévenir aussitôt M. Harrison. Le maire, qui était dans son cabinet, s'est rendu immédiatement dans l'antichambre, et tendant la main, selon son habitude, au visiteur lui a dit: "Eh bien! mon brave homme, qu'y a-t-il?" Il y a, a répondu Prendergast, sans prendre la main que lui tendait le maire, que vous n'avez pas tenu la promesse que vous m'avez faite, et que j'ai dû mourir de cette façon d'agir." Prendergast, on l'a plus tard, ambitionnant la place de chef du bureau municipal du contentieux, bien qu'il n'eût aucune des qualités requises pour occuper un pareil emploi. Quel qu'il soit, sans même donner au maire le temps de se reconnaître, Prendergast lui a tiré successivement trois coups de revolver presque à bout portant, et s'est enfui par la porte qui lui avait eu la précaution de laisser entrouverte, et après avoir tiré un dernier coup de revolver, sur l'un des fils de M. Harrison, qui était sorti à l'instant des premières constatations. Toutefois M. Harrison fils n'a pas été atteint et l'assassin, à la poursuite duquel s'était élané le maître d'hôtel du maire, a bientôt disparu. L'alarme a été donnée aussitôt par téléphone à tous les postes de police, et tous les détectives de la ville ont été mis presque instantanément à la recherche de l'assassin. Prendergast, après avoir fait un long détour, est allé se constituer prisonnier au poste de police de Desplaines street en disant: "Ne cherchez pas. C'est moi qui ai fait le coup. Le maire m'avait promis de me nommer chef de la police de la ville. Il n'a pas tenu sa promesse, je l'ai tué."

Cependant M. Harrison était tombé pendant des dits de sang sur ses blessures, et un de ses domestiques avait couru appeler deux médecins demeurant dans le voisinage. Mais lorsque les médecins sont arrivés, ils ont constaté immédiatement que Prendergast n'était plus en vie. M. Harrison rendit le dernier soupir dix-sept minutes exactement après avoir été blessé. On a prétendu que le blessé, avant de mourir, avait fait appeler sa fiancée, miss Howard, qui demeurait juste au-dessus de lui. Mais ce détail est inexact. À l'heure où le crime a été commis, miss Howard était au théâtre et qui lui disait: "Ne vous inquiétez pas, vous n'êtes pas sérieusement atteint, le blessé a répondu d'une voix à peine distincte: "Non, c'est mortel, il me faut mourir" et il n'a pu dire rien de plus.

Pendant que le jury de coroner délibérait dans une pièce voisine, à la maison mortuaire même, une amie de la famille a traversé la chambre dans laquelle Prendergast était gardé par un lieutenant de police. "Est-ce Mme Harrison? a demandé l'assassin au lieutenant. "Non, a répondu celui-ci. Pourquoi me demandez-vous cela? "Pardieu, que je réponde, je voulais lui dire que j'étais fâché pour elle de ce qui était arrivé." C'est le seul sentiment humain que l'assassin ait exprimé depuis le crime. Au poste de police, comme un policeman lui disait: "Vous serez pendu pour ce crime." Prendergast a répondu: "Cela m'inquiète peu. Il fallait que je le tue!"

LE VERDICT

Après une courte délibération le jury de coroner a rendu un verdict déclarant en substance que M. Harrison n'est pas mort par Prendergast, et ordonnant que celui-ci soit écarté à la disposition du grand jury, qui devra prononcer ultérieurement sa mise en accusation formelle. Dès que le verdict a été rendu, l'assassin a été écarté à la prison du comté.

D'origine irlandaise, Prendergast est né à Chicago où il demeurait avec sa mère et son frère.

Il a été décidé que les funérailles auraient lieu mercredi après-midi et le comité de direction de l'exposition a pris la décision suivante: "Toutes les fêtes organisées pour la clôture de l'exposition seront omises à l'exception de la fête d'artillerie et de l'enlèvement du drapeau des États-Unis au coucher du soleil. Les drapeaux seront tous mis à mi-mât à l'exposition jusqu'à la clôture." Ajoutons que les fils de M. Harrison ont déjà reçu de tous les points des États-Unis de nombreuses dépêches de condoléances. Parmi une des dernières, celle de M. Gresham, un des secrétaires d'État. M. Gresham, Des quantités de fleurs ont été aussi déjà envoyées à la maison mortuaire.

MADENOISELLE ANNIE HOWARD

Vaut depuis quelques années, M. Harrison devait se remarier, dans le courant du mois prochain, avec miss Annie Howard, une des plus riches héritières de la Nouvelle-Orléans. Fille d'un des anciens membres de la loterie de la Louisiane, miss Howard descend par sa mère d'une des premières familles françaises établies en Louisiane.

Elle est âgée aujourd'hui de vingt-neuf ans, et encore d'une grande beauté.

A sa mort M. Howard laisse une fortune de vingt millions de dollars, et miss Annie est, dit-on, environ trois millions pour sa part. Depuis lors, miss Howard a fondé, au prix de \$200,000, à la Nouvelle-Orléans, une bibliothèque publique qui ne compte pas moins de vingt-trois mille volumes.

Il ne faut pas retarder

Si vous souffrez de maux de tête, de maux d'étourdissements etc, prenez la purgation des temps froids de J. B. Morin en vente chez J. B. Morin & Cie, 161 rue St-Joseph.

FRANCE ET RUSSIE

M. Carnot et l'empereur de Russie

La dépêche du tsar

N'est pas commentée en Allemagne

Le Pape et les fêtes franco-russes

Départ de la flotte russe de Toulon

Paris, 31.—Le président Carnot, M. Dorelle, ministre des affaires étrangères, et l'amiral Rioumier, ministre de la marine, sont revenus hier, de Toulon. Dis son arrivée à Paris, M. Carnot a adressé au tsar, pour le remercier de la dépêche qu'il lui avait envoyée de Saint-Petersbourg, un télégramme dont voici le passage principal: "La magnétique encadre en laquelle j'ai eu le plaisir de saluer le drapeau russe, et l'accueil cordial et spontané que nos braves marins ont reçu en France sont la preuve des sympathies sincères qui unissent nos pays. Ces sympathies témoignent d'une foi profonde dans l'influence bienfaisante que deux grandes nations dévouées à la paix peuvent exercer."

M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, a chargé M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, de remercier au nom du tsar le cabinet français et toutes les classes de la société. M. de Giers dit: "Sa Majesté est profondément touchée par les sentiments de sympathie et d'amitié qui ont été manifestés." Cette dépêche a été communiquée à M. Dupuy, président du conseil, qui en a fait adresser des copies à tous les préfets de France.

Berlin, 31.—Les journaux officieux n'ont pas encore reçu d'instructions sur la manière dont ils doivent traiter les phrases parolées du tsar au président Carnot à propos des liens d'amitié entre la France et la Russie. Conséquemment la plupart des rédacteurs se sont abstenus de commenter la dépêche du tsar. Les bonnes dispositions du monde officiel à croire aux assurances passées de la Russie de son désir d'arriver à une entente avec l'Allemagne, se sont évanouies, et la vieille haine du tsar et de ses sujets a recommencé dans les bureaux du gouvernement. La Gazette de l'Allemagne du Nord ne croit pas aux protestations de paix de la France et de la Russie du moment qu'elles se rejoignent d'obtenir, en s'alliant, la force nécessaire pour menacer l'unité allemande.

LES FELICITATIONS AU PAPE

Londres, 31.—Le correspondant du Standard dit: "Le cardinal Rampolla, ayant appris que plusieurs autres cardinaux influents avaient proposé au pape, dans l'intérêt de l'Église, d'adopter une politique moins hostile envers l'Italie, a demandé au Saint-Père de lui permettre de se démettre de ses fonctions de secrétaire d'État. L'ambassadeur de France ayant eu connaissance de ces faits, a obtenu une audience particulière du pape vendredi. Après l'audience, Sa Sainteté a envoyé au cardinal Rampolla sa réponse dans laquelle il refuse de faire droit à sa requête. Le mécontentement des autres cardinaux, cependant, a beaucoup diminué."

Le cardinal Rampolla a chargé le nonce pontifical à Paris de féliciter le gouvernement français au sujet des manifestations qui ont consolidé les relations amicales de la France et de la Russie. Des félicitations analogues ont été envoyées à Saint-Petersbourg par l'intermédiaire du baron de Mohrenheim. Le pape a beaucoup changé depuis quelque temps; il est plus jovial et paraît plus nerveux."

LE DEPART DES RUSSES

Toulon, 31.—La flotte russe est partie à deux heures, pour Ajaccio. L'amiral Avellan quittera Ajaccio pour Naples, où la flotte restera probablement trois jours avant de se diriger vers le Pirée, le port d'Athènes.

Londres, 31.—Le correspondant du Times à Toulon dit comme suit le départ de l'escadre russe: "Six navires de guerre français rangés dans la rade ont formé une double haie à travers laquelle l'escadre a défilé, l'Empereur-Nicolas Ier en tête. En passant, l'Empereur-Nicolas Ier a tiré un salut auquel le Formidable a répondu."

"La rade était couverte de vapeurs et d'embranlages de toute sorte. L'enthousiasme était formidable. Les Russes ont saisi des acclamations retentissantes, les officiers donnant le signal en agitant leurs casquettes. L'escadre a jeté l'ancre à Hyères pour permettre aux officiers-pair de régler les comptes avant de partir pour Ajaccio."

LA PAIX EUROPENNE

Menacée par l'Italie

SITUATION INTOLERABLE

L'Italie menacée d'une révolution

Londres, 31.—La situation actuelle de l'Italie est menaçante pour la paix de l'Europe. La France est prête, et, avec la Russie pour alliée, se rejoindrait de voir l'un des ses alliés se rendre sur lui la responsabilité d'une action désastreuse. La situation d'Italie ne s'améliore pas; elle est devenue intolérable, et l'on s'attend à de fâcheux résultats de la crise actuelle. Il y a quelque vérité dans la nouvelle qui attribue la présente situation à une déchéance morale plutôt que matérielle. Le patriotisme est évanoui. Le pays est en banqueroute, non pas parce qu'il ne peut pas payer les impôts, mais parce qu'il ne veut pas les payer. La réponse de M. de Rudini au président du conseil, M. Giolitti, est juste, quand il dit qu'il est inutile d'établir de nouvelles impôts qui ne produiront pas plus que les anciens. Les personnes qui sont le mieux à même de payer, affirme M. de Rudini, éviteront le paiement avec ingéniosité et persévérance. Le cabinet Giolitti reconnaît la vérité de cette observation, et ce fait donne une certaine valeur au bruit que le ministère des affaires étrangères a répandus que la France comme la solution de la présente situation, le peuple fournirait volontiers le nerf de la guerre, mais il se refuse à être plus longtemps la victime des voleurs haut placés dont le crime est notoire, mais qui sont protégés par toutes les ressources du gouvernement et de la couronne. Dans l'esprit de beaucoup de personnes, si, au lieu d'approcher, l'hiver touchait à sa fin, une question de jours seulement séparerait le monde de l'époque où l'Italie tirerait le premier coup de canon de la plus grande guerre européenne.

Pendant ce temps, la crise devient de plus en plus embarrasante pour les gouvernements actuels de la péninsule. Il est

Conseil-de-Ville de Lévis

Les amendements à la charte

Il y a eu séance du conseil-de-ville de Lévis, hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Belleau. Étaient présents MM. les conseillers Couture, Lamontagne, Robitaille, Bégin, Hamel, Fortin, Gibson, Carrier et Lajoie.

Le procès-verbal de cette séance, est lu et adopté à l'unanimité.

Revenus de la barrière pour la semaine dernière: \$40.

M. le maire soumet ensuite au conseil un projet d'amendements à la charte de la ville.

Pour ce qui consiste les principaux amendements:

D'abord, à régulariser les limites du quartier St-Laurent;

À diminuer la représentation du quartier St-Laurent d'un conseiller et à augmenter d'autant celle du quartier Notre-Dame;

À obtenir le droit d'annexer, par règlement à cet effet, des propriétés voisines de la ville, avec le consentement des propriétaires;

À charger au propriétaire la taxe du locataire et de rendre la propriété immobilière responsable de cette taxe;

À obtenir le pouvoir d'imposer spécialement toute personne résidant hors de la ville, et faisant affaire dans la ville;

À limiter les dépenses des différents comités aux appropriations votées au commencement de chaque année;

Pour ce qui concerne le déficit de l'année précédente;

Réglementer le passage des chemins de fer dans la ville;

Régulariser l'emploi du fonds d'amortissement.

M. Fortin, un des représentants du quartier St-Laurent, se oppose à la clause du projet qui a pour effet de diminuer la représentation de son quartier au profit du quartier Notre-Dame. Cette représentation, dit-il, a été établie au commencement de la ville et elle ne devrait pas être changée. Ce quartier a été créé sur un terrain de plusieurs milles et, à raison de sa grande étendue, il a besoin de quatre représentants au conseil. De plus, l'unique chemin du quartier est un chemin à barrière, et cette barrière donne à la ville un revenu relativement considérable.

Il explique ensuite pourquoi cette barrière a été établie dans ce quartier et que son revenu a payé simplement le montant emprunté aux fonds d'emprunt municipal. Il considère que la diminution de la représentation est une grande injustice à faire à ce quartier et que dans l'intérêt des autres classes du projet, il se refuse à accepter la proposition de M. Lajoie.

M. Lajoie appuie le projet d'amendement dit qu'il est. Il considère que le quartier Notre-Dame a plus droit que le quartier St-Laurent d'être représenté dans le conseil par quatre conseillers parce que sa population est beaucoup plus grande.

M. Gibson trouve que c'est une grande injustice à faire à son quartier et il déclare que si les autres conseillers du quartier St-Laurent étaient de son opinion, ils démissionneraient.

M. Hamel fait remarquer que la majorité du conseil se déclare favorable à cette clause, la minorité comprend les quatre conseillers du quartier St-Laurent et le comité de la Législature auquel les amendements seront référés, afin de la faire tomber.

Il ajoute que le quartier St-Laurent a toujours été maltraité et la preuve c'est qu'il y a toujours maintenu une barrière qui a paralysé le commerce et les affaires.

Finalement la proposition suivante est mise au vote:

Proposé par M. Fortin, secondé par M. Gibson:

Que l'article premier du projet d'amendement maintenant soumis, se rapportant à la représentation de quartier, Saint-Laurent et Notre-Dame, soit tranché et que le dit projet ne soit approuvé qu'avec amendement.

Pour:—M. Fortin, Gibson, Hamel, Lamontagne et Bégin.—5.

Contre:—M. Couture, Carrier, Robitaille et Lajoie.—4.

M. le maire se trouvant dans la nécessité de donner son vote, se prononce contre la motion de M. Fortin. Il donne cependant quelques explications.

Il considère que le quartier Notre-Dame a plus droit à une représentation de quatre conseillers que le quartier St-Laurent, parce que sa population est beaucoup plus grande et la valeur de sa propriété plus élevée.

À l'annexion de la ville, le quartier Saint-Laurent était le plus peuplé et sa propriété avait plus de valeur que celui du quartier Notre-Dame. Maintenant les rôles sont changés. La population du quartier Notre-Dame et la valeur de sa propriété dépassent de beaucoup celles du quartier Saint-Laurent et dans ce cas, pour répartir équitablement la représentation, il faut nécessairement diminuer celle du quartier Saint-Laurent et augmenter le nombre des conseillers du quartier Notre-Dame. C'est pourquoi il se prononce contre la proposition de M. Fortin.

Cette proposition était rejetée, M. Couture propose, secondé par M. Lajoie:

Que le projet d'amendements à la charte soumis au conseil soit adopté et que Son Honneur le maire soit chargé de signer avec le secrétaire-trésorier, au nom du conseil, une pétition aux trois branches de la législature, demandant la passation d'un acte pour donner effet aux dits amendements.

Cette proposition est adoptée sur la même division renversée.

Le conseil décide ensuite de demander

ANNONCES NOUVELLES

Contrat de la Malle.—A. Bolduc, Dr James Laurie, Dr James Laurie, Vente à l'encan par A. J. Maxham & Cie.

Le mariage de M. et Mme Z. LeVasseur. Les funérailles de Dame Marie-Magdeleine Langvin, décédée samedi, épouse de notre estimé concitoyen, M. Zéphirin LeVasseur, et mère de notre confrère, M. Nazaire LeVasseur, ont eu lieu ce matin à 9 h. 45, le convoi s'est mis en marche vers l'église paroissiale où a eu lieu le service.

Le cortège se composait de l'élite de la société québécoise parmi laquelle la défunte occupait une des premières places. Conduisaient le deuil : M. Zéphirin LeVasseur, mari de la défunte, son fils, M. Nazaire LeVasseur et son petit-fils, son frère, M. Pierre Langvin, de Lévis, Dr Gagnon, son oncle.

Parmi les personnes présentes, on remarquait les honorables MM. T. C. Casgrain et G. A. Nantel, MM. L. J. Demers, L. Z. Jones, S. Marcotte, S. A. Demers, de l'Événement, H. C. Evanturel, E. Temple, Ph. Vallière, F. D. Timas, Jules Bélanger, Clis Bédard, L. A. Boisvert, L. Fortier, de Lévis; E. Dugal, Ls Peltière, S. LeSage, A. Lacasse, Ls Bacon, U. Tessier, E. Fortin, Thos Breen, H. C. Anyot, Chas Saint-Michel, H. C. Thos Roy, P. Laurent, N. Legendre, N. DeMartigny, Paul Cousin, F. Parent, J. A. Maillois, Louis Bilodeau, Faucher de St-Maurice, Jos Lapin, Elie Turgeon, G. Grenier, Chs Rivest, Jus Lapointe, S. Marcotte, J. A. Langlais, Dr Waters, F. X. Lepage, P. Plamondon, Ph. Carier, A. Dessane, P. Picard, J. F. Pape, Ernest Gagnon, Dr Boissau, Recorder Dery, Jules Tessier, A. Laroche, A. Pihl, T. A. Lavary, A. Bonassa, Dr J. B. Bolduc, Wilfrid Brunet, P. Brunet, Willie Brunet, P. Bédard, A. Alarie, M. O. Fréchet, Chevalier Baillargé, Ep. Dugal, Gust Oumet, Eug. Rouillard, Ed. Boly, N. P. P. Decazes, Victor Châteaufort, M. P. P. H. Delagrave, Gustave Gagnon, Léon Dessane, A. Turcotte, M. P. F. X. Berlinguet, H. A. Turcotte, N. Lavoie, M. Gauthier, G. Hébert, M. Gauvreau, L. Stafford, P. Gagnon, I. P. Dery, F. Parent, A. Tourangeau, Dr Brochu, et une foule d'autres.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Faguy, curé de la Basilique, accompagné de Mgr Hamel, et des révérends M. F. X. Bélanger, M. Mathieu, M. Beaudoin.

Officiants au service.—Le Rév. M. Taschereau; diacre, Rév. M. Delisle et le Rév. M. Sanson, sous-diacre.

Officiants à l'absoute.—G. V. Thos Hamel, accompagné des Rév. MM. Mathieu et Paradis.

La partie musicale fournie par l'Union Musicale a été des plus imposantes.

L'Union a donné la messe de requiem harmonisée de l'abbé Perreault. Les solistes ont été rendus comme suit :

Graduel.—Miserere noli Domine, de Miré, par M. P. Laurent.

Offertoire.—Ego sum, chœur sur la marche des morts dans Saul, arrangé par E. Dugal.

Elevation.—Pie Jesus, par Mlle Robitaille.

A la fin du service, avant le libéra, Pie Jesus, sur l'air de Stradella, par M. Roy.

Quatre organistes ont pris part au service : M. Ph. Roy, de St-Roch, Gustave Gagnon, de la Basilique, Geo. Hébert, de St-Jean, et Léon Dessane, de la congrégation.

Le corps n'a pas encore été déposé dans le cimetière, afin de permettre au fils de la défunte, qui demeure à St-Paul, Minnesota, attendu cette après-midi à Québec, de voir une dernière fois les traits de sa mère.

Madame LeVasseur, dont nous venons de raconter les funérailles, était une femme de grande énergie de caractère et de profonde bonté de cœur. Il n'y a eu guère d'œuvres de charité et de bienfaisance publiques ou particulières auxquelles depuis au-delà d'un demi-siècle, elle n'ait été associée. Elle a fait partie, à titre important, de tous les comités de secours organisés pour venir en aide aux victimes des grands incendies qui ont successivement désolé Québec, elle a été pour ainsi dire l'âme dirigeante des grands bazars organisés pour faire renaitre de leurs cendres des églises, des maisons d'éducation, ou pour ériger de nouvelles. Sa charité et son dévouement étaient au service de toutes les misères, de toutes les indigences, de toutes les infortunes et cela au mépris de sa santé.

Un mot d'état une femme de bien, elle laisse à sa famille et à ceux qui l'ont connue les plus nobles traditions et l'exemple du dévouement absolu et prochain de l'abnégation personnelle la plus complète. Aussi les regrets que sa mort inspire sont-ils aussi sincères que nombreux et se sont-ils traduits par d'abondants et pieux tributs d'hommage à son mémoire déposé sur sa tombe.

Nous associons nos regrets à ceux de nombreux amis de la famille en deuil.

Funérailles de Mme Z. LeVasseur

Les funérailles de Dame Marie-Magdeleine Langvin, décédée samedi, épouse de notre estimé concitoyen, M. Zéphirin LeVasseur, et mère de notre confrère, M. Nazaire LeVasseur, ont eu lieu ce matin à 9 h. 45, le convoi s'est mis en marche vers l'église paroissiale où a eu lieu le service.

Le cortège se composait de l'élite de la société québécoise parmi laquelle la défunte occupait une des premières places. Conduisaient le deuil : M. Zéphirin LeVasseur, mari de la défunte, son fils, M. Nazaire LeVasseur et son petit-fils, son frère, M. Pierre Langvin, de Lévis, Dr Gagnon, son oncle.

Parmi les personnes présentes, on remarquait les honorables MM. T. C. Casgrain et G. A. Nantel, MM. L. J. Demers, L. Z. Jones, S. Marcotte, S. A. Demers, de l'Événement, H. C. Evanturel, E. Temple, Ph. Vallière, F. D. Timas, Jules Bélanger, Clis Bédard, L. A. Boisvert, L. Fortier, de Lévis; E. Dugal, Ls Peltière, S. LeSage, A. Lacasse, Ls Bacon, U. Tessier, E. Fortin, Thos Breen, H. C. Anyot, Chas Saint-Michel, H. C. Thos Roy, P. Laurent, N. Legendre, N. DeMartigny, Paul Cousin, F. Parent, J. A. Maillois, Louis Bilodeau, Faucher de St-Maurice, Jos Lapin, Elie Turgeon, G. Grenier, Chs Rivest, Jus Lapointe, S. Marcotte, J. A. Langlais, Dr Waters, F. X. Lepage, P. Plamondon, Ph. Carier, A. Dessane, P. Picard, J. F. Pape, Ernest Gagnon, Dr Boissau, Recorder Dery, Jules Tessier, A. Laroche, A. Pihl, T. A. Lavary, A. Bonassa, Dr J. B. Bolduc, Wilfrid Brunet, P. Brunet, Willie Brunet, P. Bédard, A. Alarie, M. O. Fréchet, Chevalier Baillargé, Ep. Dugal, Gust Oumet, Eug. Rouillard, Ed. Boly, N. P. P. Decazes, Victor Châteaufort, M. P. P. H. Delagrave, Gustave Gagnon, Léon Dessane, A. Turcotte, M. P. F. X. Berlinguet, H. A. Turcotte, N. Lavoie, M. Gauthier, G. Hébert, M. Gauvreau, L. Stafford, P. Gagnon, I. P. Dery, F. Parent, A. Tourangeau, Dr Brochu, et une foule d'autres.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Faguy, curé de la Basilique, accompagné de Mgr Hamel, et des révérends M. F. X. Bélanger, M. Mathieu, M. Beaudoin.

Officiants au service.—Le Rév. M. Taschereau; diacre, Rév. M. Delisle et le Rév. M. Sanson, sous-diacre.

Officiants à l'absoute.—G. V. Thos Hamel, accompagné des Rév. MM. Mathieu et Paradis.

La partie musicale fournie par l'Union Musicale a été des plus imposantes.

L'Union a donné la messe de requiem harmonisée de l'abbé Perreault. Les solistes ont été rendus comme suit :

Graduel.—Miserere noli Domine, de Miré, par M. P. Laurent.

Offertoire.—Ego sum, chœur sur la marche des morts dans Saul, arrangé par E. Dugal.

Elevation.—Pie Jesus, par Mlle Robitaille.

A la fin du service, avant le libéra, Pie Jesus, sur l'air de Stradella, par M. Roy.

Quatre organistes ont pris part au service : M. Ph. Roy, de St-Roch, Gustave Gagnon, de la Basilique, Geo. Hébert, de St-Jean, et Léon Dessane, de la congrégation.

Le corps n'a pas encore été déposé dans le cimetière, afin de permettre au fils de la défunte, qui demeure à St-Paul, Minnesota, attendu cette après-midi à Québec, de voir une dernière fois les traits de sa mère.

Madame LeVasseur, dont nous venons de raconter les funérailles, était une femme de grande énergie de caractère et de profonde bonté de cœur. Il n'y a eu guère d'œuvres de charité et de bienfaisance publiques ou particulières auxquelles depuis au-delà d'un demi-siècle, elle n'ait été associée. Elle a fait partie, à titre important, de tous les comités de secours organisés pour venir en aide aux victimes des grands incendies qui ont successivement désolé Québec, elle a été pour ainsi dire l'âme dirigeante des grands bazars organisés pour faire renaitre de leurs cendres des églises, des maisons d'éducation, ou pour ériger de nouvelles. Sa charité et son dévouement étaient au service de toutes les misères, de toutes les indigences, de toutes les infortunes et cela au mépris de sa santé.

Un mot d'état une femme de bien, elle laisse à sa famille et à ceux qui l'ont connue les plus nobles traditions et l'exemple du dévouement absolu et prochain de l'abnégation personnelle la plus complète. Aussi les regrets que sa mort inspire sont-ils aussi sincères que nombreux et se sont-ils traduits par d'abondants et pieux tributs d'hommage à son mémoire déposé sur sa tombe.

Nous associons nos regrets à ceux de nombreux amis de la famille en deuil.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

La bataille contre les Rifains. Comment le général Margallo a été tué. Grand emoi à Madrid. Nouveaux renseignements.

Madrid, 31.—La sortie contre les Rifains, dans laquelle le commandant des troupes espagnoles le général Margallo, a été tué, a été bien sanglante.

La sortie a eu lieu après que les Rifains eurent repoussé jusqu'à la citadelle les espagnols qui construisaient une redoute près du fort Cabrerizas.

Bien qu'exposés au feu de l'artillerie des forts, les indigènes ne se sont pas retirés après avoir repoussé les troupes espagnoles, et ont bionté occupé les tranchées construites près du fort Cabrerizas pour protéger les soldats espagnols dans leur travail. Afin de les déloger, Margallo dirigea contre eux 2,000 hommes d'infanterie du fort. Les Rifains, dans les tranchées, leur tirent des coups de fusil, à qui le commandement a été donné de faire la charge avec la moitié de ses hommes, mais il fut repoussé avec des pertes énormes, et au moment où l'on sonnait la retraite, il tomba de cheval et fut percé par une balle. Son corps a été transporté du champ de bataille par ses hommes et reposé maintes fois dans la citadelle de Melilla.

Sous un feu nourri des Rifains, les Espagnols se sont retirés au fort Cabrerizas; la poursuite des Rifains a été arrêtée par les canons du fort. Ils ont répondu au feu d'une manière intermittente pendant la nuit, protégée par les travaux en terre occupés précédemment par les Espagnols. A minuit, le général Margallo a été tué par une balle.

Les grandes démonstrations que l'on a pu avoir lieu par cette occasion n'ont pas eu lieu, par respect pour la mémoire du maire Harrison.

Le professeur Gleason continue d'éprouver la foule considérable qui remplit tous les soirs le Rond à Patiner, pour être témoin de la merveilleuse habileté d'un célèbre drapeur de chevaux.

Il y a une nouvelle représentation ce soir et demain soir. Qu'on y assiste en foule. La représentation de demain promet d'être des plus intéressantes.

Le cercle Laval, succursale de l'Alliance Nationale, à Québec-Centre, a procédé, dimanche, le 29 octobre, à l'élection de ses officiers.

Ont été élus : Président, L. R. Demers; vice-président, Damien Matte; secrétaire, A. Béland; trésorier, Joseph Dussault; commissaire, C. O. Simard; introducteur, O. Vézina; médecin, Dr P. V. Faucher; substitut du président-général, L. A. Blanchet.

Ce matin, a eu lieu la vente du fonds de commerce de la succession D. Drolet et Cie, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, dont M. Henry A. Bédard, comptable public, était le curateur; le fonds de commerce, s'élevant à au-delà de \$22,000, a été adjugé à \$79,000 dans la maison et adjugé au Syndicat de Québec.

Le résultat de la vente est très satisfaisant, tant pour les acquéreurs que pour les créanciers.

Cette grande vente commencera lundi matin à 9 heures à l'hôtel de ville de St-Roch, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, 183, rue St-Joseph, St-Roch.

A partir du 1er novembre toute personne achetant un pardessus pour garçon recevra comme prime un joli tabac valant 75 centimes.

Grand Union Clothing Co, 124 rue Saint-Joseph, Saint-Roch.—30-1

CORRECTION CORPORELLE

Un enfant battu par un frère. Ordres sévères donnés aux professeurs. Châtiment exemplaire.

Depuis quelque temps il s'élève dans le public et dans la presse un concert de protestations contre les châtiments corporels infligés aux enfants dans les écoles. Le Conseil de l'Instruction publique s'est occupé de la question et a décidé à sa dernière session de restreindre beaucoup cette manie d'infliger des châtiments corporels aux enfants malheureux nés avec un caractère léger.

Cela n'empêche pas qu'il y a trois semaines un petit garçon de sept ans, du nom de Côté, avait badiné pendant la classe, dans l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne de St-Sauveur, le professeur le saisi et lui administra avec une règle de bois une correction des plus douloureuses.

Lorsque l'enfant retourna chez lui, il raconta à ses parents ce qui s'était passé et ceux-ci constatèrent qu'il portait des marques de violence.

Plainte a été portée auprès du Supérieur de la maison, qui a immédiatement transmis le fait au Mont-Royal, comme punition, il devra recommencer son noviciat.

On nous dit que la règle dont s'est servi le frère était de petites dimensions et qu'il est étonnant qu'elle ait pu produire de tels effets; mais le frère lui-même n'avait aucunement l'intention de blesser l'enfant. Dans tous les cas, la leçon aura pour effet d'enseigner l'obéissance à ceux qui ne regardent pas avec la force de leurs bras.

Des ordres sévères ont été donnés par la maison-mère, défendant aux professeurs de n'infliger aucune correction corporelle, ce pouvoir étant à l'avenir réservé au supérieur de chaque maison.

Le petit ecclésiaste a été sous le soin du Dr Fiset.

Le nouveau annoncé hier, au sujet du Dr Chs Verge, était fort exagéré. Le docteur n'a souffert que d'une légère indisposition causée par une indigestion. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui qu'il est à peu près rétabli.

Le journalisme à Lévis. S'il faut en croire le rumeur, Le Montréalien, journal hebdomadaire publié à Lévis, deviendrait bientôt journal quotidien, en passant, entre les mains de nouveaux propriétaires. La société qui aurait récemment formée dans ce but, se composerait, dit-on, de MM. L. N. Belleau, maire de Lévis, Chs Darveau et Eus. Belleau, avocats, Ed. Dupré, de la maison Chénier, de Québec, et J. A. Dumontier, notaire.

Cette nouvelle feuille quotidienne sera publiée dans les intérêts du parti conservateur.

MM. Oct. Lemieux et Cie feront un encan dans quelques jours de deux cent cinquante (250) paires de couvertures canadiennes, extra grand, venant directement de la manufacture; deux cent cinquante (250) douzaines de serviettes, pour toilette, table et vaisselle. Cet encan est spécialement fait pour les familles.

Le tout sera vendu absolument sans réserve. L'annonce sera publiée dans un prochain numéro.

Le professeur Gleason continue d'éprouver la foule considérable qui remplit tous les soirs le Rond à Patiner, pour être témoin de la merveilleuse habileté d'un célèbre drapeur de chevaux.

Il y a une nouvelle représentation ce soir et demain soir. Qu'on y assiste en foule. La représentation de demain promet d'être des plus intéressantes.

Le cercle Laval, succursale de l'Alliance Nationale, à Québec-Centre, a procédé, dimanche, le 29 octobre, à l'élection de ses officiers.

Ont été élus : Président, L. R. Demers; vice-président, Damien Matte; secrétaire, A. Béland; trésorier, Joseph Dussault; commissaire, C. O. Simard; introducteur, O. Vézina; médecin, Dr P. V. Faucher; substitut du président-général, L. A. Blanchet.

Ce matin, a eu lieu la vente du fonds de commerce de la succession D. Drolet et Cie, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, dont M. Henry A. Bédard, comptable public, était le curateur; le fonds de commerce, s'élevant à au-delà de \$22,000, a été adjugé à \$79,000 dans la maison et adjugé au Syndicat de Québec.

Le résultat de la vente est très satisfaisant, tant pour les acquéreurs que pour les créanciers.

Cette grande vente commencera lundi matin à 9 heures à l'hôtel de ville de St-Roch, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, 183, rue St-Joseph, St-Roch.

A partir du 1er novembre toute personne achetant un pardessus pour garçon recevra comme prime un joli tabac valant 75 centimes.

Grand Union Clothing Co, 124 rue Saint-Joseph, Saint-Roch.—30-1

VENTE A L'ENCAN

Par A. J. MAXHAM & CIE. Vente d'un Coffre-fort. UN GRAND COFFRE-FORT manufacturé par Hersey & Co de New-York, avec serrure perfectionnée, s'ouvrant sur le No 26, rue du Fort, St-J. D. H. et 11, St-J. D. H. A. J. MAXHAM & CIE, Encaisseurs.

Vente à l'encan de deux maisons, Nos 124, rue Fleurie et 45, 47 et 49, rue Notre-Dame des Anges, quartier Jacques-Cartier.

MM. Maxham & Cie ont reçu instruction de C. E. Taschereau, N.P., de vendre à l'encan, LUNDI, LE 6 NOVEMBRE, au bureau de C. E. Taschereau, N.P., No 119, rue St-Pierre, Bas-Ville, les maisons ci-dessus désignées, en vertu des numéros 109 et 104 du Cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier. L'enchère sera faite à 10 heures.

Les conditions s'adresser à C. E. Taschereau, N.P., No 119, rue St-Pierre.

Le Syndicat de Québec. Ce matin, le Syndicat de Québec a acheté le stock de D. Drolet & Cie.

Pour Ottawa. Le Rév. Père Valliquette, oblat de St-Sauveur est parti pour prendre charge de la cure de l'église du Sacré-Cœur à Ottawa.

"L'Obituaire". Le steamer Obituaire de la compagnie française est parti hier de St-Pierre en route pour Québec et Montréal.

Association Athlétique de St-Roch de Québec. Il y aura assemblée de tout les membres vendredi soir à 8 h. 1/2, pour affaires importantes. Par ordre.

Rumeur non fondée. La rumeur circulant ce matin que l'hôtel Allouin venait de fermer ses portes. Renseignements pris, la rumeur est fautive.

Le Dr Verge. La nouvelle annoncée hier, au sujet du Dr Chs Verge, était fort exagéré. Le docteur n'a souffert que d'une légère indisposition causée par une indigestion. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui qu'il est à peu près rétabli.

Le journalisme à Lévis. S'il faut en croire le rumeur, Le Montréalien, journal hebdomadaire publié à Lévis, deviendrait bientôt journal quotidien, en passant, entre les mains de nouveaux propriétaires. La société qui aurait récemment formée dans ce but, se composerait, dit-on, de MM. L. N. Belleau, maire de Lévis, Chs Darveau et Eus. Belleau, avocats, Ed. Dupré, de la maison Chénier, de Québec, et J. A. Dumontier, notaire.

Cette nouvelle feuille quotidienne sera publiée dans les intérêts du parti conservateur.

MM. Oct. Lemieux et Cie feront un encan dans quelques jours de deux cent cinquante (250) paires de couvertures canadiennes, extra grand, venant directement de la manufacture; deux cent cinquante (250) douzaines de serviettes, pour toilette, table et vaisselle. Cet encan est spécialement fait pour les familles.

Le tout sera vendu absolument sans réserve. L'annonce sera publiée dans un prochain numéro.

Le professeur Gleason continue d'éprouver la foule considérable qui remplit tous les soirs le Rond à Patiner, pour être témoin de la merveilleuse habileté d'un célèbre drapeur de chevaux.

Il y a une nouvelle représentation ce soir et demain soir. Qu'on y assiste en foule. La représentation de demain promet d'être des plus intéressantes.

Le cercle Laval, succursale de l'Alliance Nationale, à Québec-Centre, a procédé, dimanche, le 29 octobre, à l'élection de ses officiers.

Ont été élus : Président, L. R. Demers; vice-président, Damien Matte; secrétaire, A. Béland; trésorier, Joseph Dussault; commissaire, C. O. Simard; introducteur, O. Vézina; médecin, Dr P. V. Faucher; substitut du président-général, L. A. Blanchet.

Ce matin, a eu lieu la vente du fonds de commerce de la succession D. Drolet et Cie, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, dont M. Henry A. Bédard, comptable public, était le curateur; le fonds de commerce, s'élevant à au-delà de \$22,000, a été adjugé à \$79,000 dans la maison et adjugé au Syndicat de Québec.

Le résultat de la vente est très satisfaisant, tant pour les acquéreurs que pour les créanciers.

Cette grande vente commencera lundi matin à 9 heures à l'hôtel de ville de St-Roch, par MM. G. R. Grenier et Cie, encaisseurs, 183, rue St-Joseph, St-Roch.

A partir du 1er novembre toute personne achetant un pardessus pour garçon recevra comme prime un joli tabac valant 75 centimes.

Grand Union Clothing Co, 124 rue Saint-Joseph, Saint-Roch.—30-1

La poursuite contre "L'Electeur"

Comme nous l'avons dit, l'honorable M. Taillon, par l'entremise de son avocat M. Prince, a intenté contre l'Electeur une action pour libelle au montant de \$180.

La raison de la poursuite est que ce journal a publié un article dans lequel il était dit que le premier ministre a couvert de sa protection un employé délégué du Palais de Justice de Montréal que M. Hall voulait renvoyer. Le bref est rapportable le 16 novembre.

On trouvera à notre deuxième édition, aujourd'hui, des matières d'un intérêt exceptionnel : 1. Des détails complets sur la tragédie qui vient de se dérouler à Chicago; 2. Les échecs de la visite des Russes en France, dont le dernier trait significatif a été l'envoi de félicitations de la part du grand Pape Léon XII; 3. Une dépêche contenant des nouvelles de la plus haute importance sur l'état des choses en Italie, dont la situation est loin d'être enviable. Il y a aussi un intéressant compte-rendu de la séance du Conseil de ville de Lévis, qui a eu lieu hier soir, et où il a été question des amendements à la charte de la ville.

PETITES NOTES

M. Paul Bourget, le romancier français, est au Windsor de Montréal.

C'est vendredi, le 3 novembre prochain, qu'aura lieu les élections générales à Terrebonne.

Le Times de Londres annonce que la diphtérie sévit à l'état d'épidémie en cette ville et qu'il y a plus de quatre cents décès par semaine causés par cette maladie.

Le gouverneur-général Lord Aberdeen et Lady Aberdeen sont arrivés à Montréal hier soir. Ils assisteront aujourd'hui à l'ouverture officielle de la nouvelle bibliothèque du collège McGill.

La course à Paris entre le colonel Coily, à cheval, et le bicycliste Meyer, a été gagnée par le colonel, qui a parcouru 349 kilomètres, soit 17 de plus que Meyer sur son bicyclette.

M. Horace St-Louis, avocat, a fait signer hier à M. Labé Lacasse et à MM. Cadieux et Dérôme les poursuites en dommages qu'il leur a intentées. Le rapport de l'action est fixé au 10 novembre.

Une dépêche de Rio de Janeiro, annonce que la poitrine des insurgés, dans les îles de Muncanga, a sauté. Le gouvernement, procureur de Santa Catarina a déclaré le port de Desterro un port libre.

L'hon. M. Mercier a déposé, hier matin, devant la Cour à Saint-Hyacinthe, sa réponse au plaidoyer de Mgr Moreau dans l'affaire de Pike River. Il y déclare que l'évêque est responsable de ses actes devant les cours.

Le gouvernement fédéral va en appeler à la Cour Suprême et faire décider si la législature des provinces a le pouvoir d'adopter des lois prohibitives, au sujet du trafic des spiritueux ou si ce pouvoir est exclusivement réservé à la législature fédérale.

L'enquête du coroner sur la mort du nommé Ben Asche, trouvé noyé près de la Pointe-aux-Trembles, est terminée. Le verdict a été : "Noyé accidentellement, alors que le défunt et ses compagnons, étant ivres, ont fait pencher la chaloupe sans le vouloir, cause que tous quatre sont tombés à l'eau."

PROJET D'UN CARNAVAL

Une requête au maire. Le Daily Telegraph poursuit vigoureusement la campagne qu'il entreprend en faveur de l'organisation d'un carnaval à Québec, l'hiver prochain.

Nous l'en félicitons et l'approuvons de tout cœur. Ce qui nous fait surtout plaisir, c'est de constater le succès qui commence déjà à couronner ses efforts.

En effet, un certain nombre de citoyens ont pris note de la suggestion de notre confrère; ils ont compris que les fêtes d'un carnaval feraient disparaître, pour quelque temps au moins, la monotonie de l'hiver québécois, amèneraient dans nos murs un grand nombre de visiteurs et donneraient à notre vieille cité un regain de vie et d'activité.

Il est approuvé le projet et se propose bien de prendre les moyens nécessaires pour en assurer la réalisation.

La requête qu'ils ont présentée, ce matin, à M. le maire Fremont doit être considérée comme le premier pas fait dans cette voie.

Cette requête se lit comme suit : "Nous les soussignés, citoyens de Québec, avons l'honneur de demander au maire de Québec de convoquer une assemblée de citoyens pour considérer le projet d'organiser un carnaval d'hiver en cette ville, en février prochain, et prendre les meilleurs moyens de conduire ce projet à bonne fin.

(Signés) E. N. Chinie, William Shaw, J. B. Laliberté, E. A. Scott, Gauvreau, Pelletier et Cie, Walter J. Ray, P. Gagnon, Fils et Cie, Whitehead et Turner, F. H. Andrew et Fils, Geo. Tangway, B. Verret, Lorenzo Evans, J. B. Letellier, Y. Châteaufort, F. Simard, Zéphirin Paquet, G. R. Renfrew et Cie, L. A. Bergeron.

L'Événement se joint aux signataires de cette pétition, et demande, en même temps, à tous ceux qui sont intéressés à l'organisation de ces fêtes de donner leur mouvement et de l'appuyer de toutes leurs forces et par tous les moyens en leurs pouvoirs.

Maintenant que le projet est lancé, ce serait une fort mauvaise note pour Québec que de le laisser tomber.

Au moment de mettre sous presse, on nous informe que M. le maire Fremont a convoqué, pour jeudi soir, à l'Hôtel de ville, une assemblée des citoyens afin de prendre les moyens d'organiser le carnaval projeté.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

La bataille contre les Rifains. Comment le général Margallo a été tué. Grand emoi à Madrid. Nouveaux renseignements.

Madrid, 31.—La sortie contre les Rifains, dans laquelle le commandant des troupes espagnoles le général Margallo, a été tué, a été bien sanglante.

La sortie a eu lieu après que les Rifains eurent repoussé jusqu'à la citadelle les espagnols qui construisaient une redoute près du fort Cabrerizas.

Bien qu'exposés au feu de l'artillerie des forts, les indigènes ne se sont pas retirés après avoir repoussé les troupes espagnoles, et ont bionté occupé les tranchées construites près du fort Cabrerizas pour protéger les soldats espagnols dans leur travail. Afin de les déloger, Margallo dirigea contre eux 2,000 hommes d'infanterie du fort. Les Rifains, dans les tranchées, leur tirent des coups de fusil, à qui le commandement a été donné de faire la charge avec la moitié de ses hommes, mais il fut repoussé avec des pertes énormes, et au moment où l'on sonnait la retraite, il tomba de cheval et fut percé par une balle. Son corps a été transporté du champ de bataille par ses hommes et reposé maintes fois dans la citadelle de Melilla.

Sous un feu nourri des Rifains, les Espagnols se sont retirés au fort Cabrerizas; la poursuite des Rifains a été arrêtée par les canons du fort. Ils ont répondu au feu d'une manière intermittente pendant la nuit, protégée par les travaux en terre occupés précédemment par les Espagnols. A minuit, le général Margallo a été tué par une balle.

Les grandes démonstrations que l'on a pu avoir lieu par cette occasion n'ont pas eu lieu, par respect pour la mémoire du maire Harrison.

Le professeur Gleason continue d'éprouver la foule considérable qui remplit tous les soirs le Rond à Patiner, pour être témoin de la merveilleuse habileté d'un célèbre drapeur de chevaux.